



Règlement

Version du 26 mars 2019

Millets Cup 2019



Quoi?

La Millets Cup est une course de marche et vol en parapente. Un défi physique, technique et tactique, qui sera disputé dans un vaste terrain de jeu selon deux catégories. Pour la première catégorie «Endurance», un classement sera établi sur les performances à la montée et la précision lors des vols.

Pour deuxième catégorie «Découverte», les participants évolueront sur le même parcours et bénéficieront des mêmes prestations, mais n'auront pas à réaliser les différents ateliers lors de leur descente en volant. Ceci dans le but d'enlever toute pression lors du vol pour cette catégorie. Un décompte sera établi avec les montées réalisées par chaque participant.

Où ?

À Haut-Intyamon

- Départ: Fontaine de Lessoc,
- Arrivée: Atterrissage officiel au stand de tir petit calibre à Albeuve.

Comment ?

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis :

- un parapente et/ou une paire de chaussures.

Pourquoi ?

- Regrouper sur un événement inédit des pilotes d'horizons différents.
- Découvrir notre région.
- Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Quand ?

- samedi 19.10.2019,
- l'organisation se réserve le droit d'annuler en cas de météo défavorable.

Durée de la course

- De 7h30 à 15h00 Pour les deux catégories « Endurance » et « Découverte »

I. Organisation



I.1 Organisateur et directeur d'épreuve DE

- Association Air Millets

I.2 Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisation,
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants.

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

I.3 Condition de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. Sont réservées les interruptions momentanées de vols (voir 5.6 ci-après).

L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques doivent être un souci de chaque instant.

Les pilotes de la catégorie « Découverte » ne tentent pas les ateliers durant le vol.

I.4 Ethique

L'organisation se veut respectueuse de l'environnement et en attend autant de chaque concurrent.

2. Pilotes



2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPPI Card (niveau 4 ou 5) qui doit être présentée à la remise des dossards (ou copie envoyée préalablement à l'organisation).
- pouvoir justifier d'une RC aérienne,
- être assuré en cas d'accident.

3. Modalités



3.1 Modalité d'inscription

- Dernier délai pour les inscriptions : Avant le 6 octobre 2019
- l'inscription sera définitive après réception du paiement. Passé ce délai, un supplément de 20 CHF sera demandé.
- l'inscription se fera par internet en suivant le lien disponible sur le site www.milletscup.ch

La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site www.milletscup.ch et actualisée régulièrement. Le nombre maximum de participants est de 80 pour la catégorie « Endurance » et 40 pour la catégorie « Découverte ». Le DE se réserve le droit d'accepter des concurrents supplémentaires au cas par cas.

Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription. L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

3.2 Frais d'inscriptions

Catégorie « Endurance » : 80 CHF en solo ou 140 CHF en biplace (pour 2 personnes)
Catégorie « Découverte » : 60 CHF en solo ou 100 CHF en biplace (pour 2 personnes)

3.3 Prestations comprises dans l'inscription

- **Logement la veille au soir** pour ceux qui le désirent (abris PC Neirivue),
- **2 postes de ravitaillement** sur le parcours,
- **Douches** (abris PC Neirivue),
- **Repas** lors de la remise des prix le soir de la course,
- **Participation au tirage au sort** (de nombreux lots sont en jeu),
- **Prix souvenir** pour tous les participants
- Prix souvenir spécial supplémentaire (T-shirt) pour les concurrents qui auront obtenu le bonus 3 sommet en catégorie « Endurance » ou « Découverte »

3.4 Clause de non remboursement

Un participant qui ne se présenterait pas au briefing ou au départ de la course sans avoir annoncé son retrait de la compétition au moins 10 jours avant la date de l'épreuve ne sera pas en mesure de demander le remboursement de sa finance d'inscription.

En cas d'annulation l'organisateur remboursera une partie du montant d'inscription, néanmoins 40 CHF seront gardés comme participation aux frais d'annulation.

3.5 Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la «Millets Cup» participent à l'intégralité de l'épreuve.

- si un pilote décide d'arrêter la course, il doit en informer l'organisation **sans délai**.

3.6 Le pointage de sécurité

- Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 16h00 à l'atterrissage d'Albeuve. En cas d'impossibilité il est indispensable d'en aviser le DE par téléphone.

Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute grave et entraînera des sanctions. Sans nouvelles d'un participant, le DE engagera des recherches. Sans raison valable les frais engendrés seront à la charge du participant.

3.7 Cas d'urgence

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

4. Matériel de vol et contrôles



4.1 Matériel obligatoire

- parapente ou mini voile homologuée. EN ou LFT ou ayant au minimum subit les tests en charges et ayant une charge alaire maximale de 5kg/m^2
- parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition),
- Sellette avec Airbag ayant une homologation EN ou LTF,
- casque,
- téléphone portable en fonction durant toute l'épreuve. Enregistrer dans le répertoire le no de sécurité de l'organisation qui vous sera communiqué lors du briefing.
- Goblet personnel de 15cl minimum (bidon exclu). Prévu dans les prix souvenir de l'édition 2019.

4.2 Contrôles ponctuels

- l'organisateur s'autorise à pratiquer des contrôles ponctuels de matériel en cours de journée. Le concurrent contrôlé a l'obligation à s'y soumettre.
- Tout concurrent n'ayant pas tout le matériel exigé, sera exclu de la course.

5. Parcours



5.1 Ateliers

- 4 sites de décollage: 3 sommets et 1 décollage à mi- pente,
- 3 touch and go,
- 1 slalom,
- 1 cible (15m / 1m).

Points pour les montées

- Albeuve > Chaudzerya, 1'000pts
- Chaudzerya > Les Millets, 1'000pts
- Chaudzerya > Pra de Cray, 2'000pts
- Chaudzerya > l'Aiguille, 1'000pts
- Albeuve > l'Aiguille (montée direct sans passage à Chaudzerya), 1'500pts

Points pour les vols

Touch and go:

- Touch « Les Plans » 400 pts
- Touch « Gros Malessert » 400 pts
- Touch « La Bra » 1000 pts

Slalom Chaudzerya

- 600pts

Il est possible d'interrompre son vol après la sortie du slalom avant de redécoller en direction d'Albeuve. (Notamment pour attendre une meilleure visibilité ou si slalom fait face au vent de secteur sud)

Cible Albeuve

- 15m 200pts
- Carreau (~1m) 500pts

Chaque atelier ne peut être effectué qu'**une seule fois par vol** en redescendant depuis un sommet en direction de Chaudzerya ou Albeuve. Il est interdit de poser pour remonter à pied afin de tenter ou retenter un atelier manqué. Il est autorisé de repartir en montée seulement depuis les postes d'Albeuve ou Chaudzerya.

5.2 Attribution des points

- Les points pour les montées seront acquis lorsque le participant aura atteint le sommet et se sera annoncé au poste de contrôle.
- Les points à la descente seront comptés dès que le pilote aura réussi l'atelier, redécollé de la zone et validé son vol à Albeuve ou Chaudzerya

5.3 Bonus 3 sommets

Un bonus 3 sommets d'une valeur de 3000pts gratifiera les participants qui auront atteint chaque sommet au moins une fois durant la course. (Les Millets, Pra de Cray et l'Aiguille). Entre chaque sommet il faut impérativement passer par le poste de contrôle d'Albeuve.

5.4 Malus

- Tout participant qui serait surpris à jeter des déchets dans un endroit autre que prévu à cet effet se verra infliger un malus de 2000pts.
- Tout participant qui ne se soumet pas aux directives du DE ou qui enfreint de manière évidente des règles de vols se verra sanctionné d'un malus selon la gravité du cas, mais de 2000pts au minimum.
- tout participant qui ne se sera pas annoncé à l'arrivée à Albeuve 16h00 au plus tard se verra infliger un malus de 1000pts.

5.5 Fin de la course

À l'heure de la fin de la course, soit 15h00 :

- plus aucun participant ne peut repartir vers un sommet depuis Chaudzerya ou Albeuve.
- si le sommet n'est pas atteint à ce moment-là, aucun point ne sera attribué pour la montée en cours

Dès la fin de course, seuls les ateliers en aval du dernier poste de contrôle atteint seront attribués

Cependant, le participant dispose de 1h supplémentaire pour prendre le temps de décoller, en toute sécurité et de tenter les points sur les différents ateliers situés en aval du dernier poste de contrôle validé. Passé ce délai, ces ateliers seront fermés et plus aucun point ne sera attribué.

5.6 Interruption momentanée des vols

Le DE peut à tout moment interdire le décollage d'un des sommets et fermer l'un ou l'autre ateliers. Les contrôleurs sur les sommets indiqueront le droit ou non de décoller ou autres limitations (p.ex. décollage en contre bas). Les ateliers fermés, notamment à cause d'une visibilité réduite ou autres seront barrés par une large bande visible en travers de l'atelier. Cela signifie qu'aucun point ne sera attribué.

Les pilotes devront se conformer aux indications des contrôleurs (décollage en contre bas, descente à pied obligatoire, etc.).

6. Parcours



6.1 Vainqueur de l'épreuve

- sera désigné vainqueur de la Millets Cup celui qui aura récolté et validé le plus de points. En cas d'égalité celui qui aura clôturé la compétition en premier (heure d'arrivée) gagnera au classement.

Un podium sera établi avec les 3 meilleurs concurrents masculins et les 3 premières concurrentes féminines de chaque catégorie.

7. Droits d'images



- en s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, Air Millets ainsi que tous les tiers qu'ils pourraient autoriser à capturer et utiliser tous les enregistrements audio, vidéo et les photographies effectués pendant l'évènement.
- ils autorisent également Air Millets à utiliser leur nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité
- Air Millets ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser et reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, internet (...).
- De plus Air Millets aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune.

8. Responsabilité



- La participation à la Millets Cup se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.
- Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance-dommages, ...)
- L'organisation Air Millets décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

9. Droits de réserve



Le comité d'Air Millets se réserve le droit de modifier le présent règlement. La version disponible sur le site internet www.milletscup.ch fera foi.

Les bénévoles peuvent donner des informations aux concurrents, mais en cas de litige, le règlement fera foi.

10. Acceptation du règlement



Le fait de s'inscrire et de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site internet www.milletscup.ch

11. Infos



AIR MILLETS, p.a Claude Gétaz président, rte des Vanils 16, 1669 Neirivue (+41 79 158 84 25)